



### Page 2

- Les délégués participent à la 2<sup>ème</sup> journée départementale de prévention
- Brèves



### Page 3

- Taille de la vigne avec un sécateur électrique : oui mais...
- Brèves



### Page 4

- Avenir en soi - Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Riches de nos expériences, cultivons-les !
- Le socle commun d'actions sanitaires et sociales sur les territoires
- Brève

## Délégués pour agir www.msa71.fr : Les entreprises répondent à nos questions

**230 employeurs de main d'œuvre agricole du département ont été interrogés en juin et juillet 2008, sur le mode de relation avec la MSA et en particulier sur l'utilisation d'internet. 162 ont accepté de nous consacrer un peu de leur temps.**

### ■ Comment s'effectuent les déclarations ?

43% des entreprises réalisent eux-mêmes leurs déclarations à la MSA sous forme papier.

Pour 42% ce sont leurs comptables qui remplissent cette mission (électronique ou papier).

Enfin 15% d'entre eux utilisent directement internet.



### ■ 100% satisfaits du www.msa71.fr

Globalement, plus de 95% des employeurs sont satisfaits des services rendus par la MSA. 95% de ceux qui déclarent sous forme papier font part de la même satisfaction, tout comme 67% pour l'utilisation de net entreprises. En revanche, pour ceux qui déclarent via leurs comptables, c'est 100% de satisfaction, de même que pour les déclarations sur le www.msa71.fr

### ■ Pour plusieurs déclarations

Les déclarations sur salaires (47%), le TESA (30%), la déclaration unique d'embauche (19%), les déclarations d'accident du travail (2%) et les attestations de salaires pour arrêts maladie (2%) sont les principaux documents transmis par les 58% d'employeurs qui gèrent en direct leurs déclarations avec la MSA.

### ■ Equipés d'internet, mais déclarations « papier » !

Près de 65% des employeurs qui déclarent sous forme papier disent être équipés d'internet, mais ne pas l'utiliser pour leurs déclarations MSA.

6% n'avait pas connaissance des services proposés, 26% disent manquer d'expérience et 4% souhaiteraient une formation. Parallèlement, 36% ont l'habitude de faire leurs déclarations « papier » et ne souhaitent pas changer de façon de faire, 20% n'ont pas le haut débit et 8% évoquent le manque de temps pour les réaliser par internet.

Et vous, connaissez vous bien tous les services proposés par le www.msa71.fr ? Les avez-vous déjà utilisés ? Et si vous les faisiez connaître à votre entourage, à vos amis et à vos collègues ?

### De plus en plus de connexions

Le nombre de ressortissants agricoles qui se connectent sur le www.msa71.fr pour rechercher des informations, télécharger des imprimés, faire des déclarations en ligne ou consulter leur dossier personnel, est de plus en plus important. Ainsi du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2008, les statistiques de fréquentation du site sont les suivantes :

- 38974 visites,
- 99636 pages affichées,
- 2661 adhérents inscrits aux services sécurisés,
- 1320 simulations de calcul en IJ maladie, 584 en prestations familiales, 239 en retraite,
- 5851 consultations de droit ou paiement maladie,
- 3097 consultations de paiement ou demandes (allocations logement, PAJE...) en famille,
- 1929 consultations de droit ou paiement retraite.

## EDITORIAL

### Des réponses aux questions en suspens

*Dans le contexte économique actuel, l'engagement du gouvernement pour résoudre le problème du déficit des branches maladie et vieillesse est significatif même s'il reste incomplet.*

*Les mesures adoptées dans le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2009, pour apporter une première réponse au déficit des branches maladie et vieillesse du régime des non salariés agricoles, s'insèrent dans un dispositif spécifique.*

*Celui-ci ne remet pas en cause, voire même conforte la pleine compétence de la MSA dans la gestion et le service des prestations sociales de toutes les branches comme dans le recouvrement des cotisations et contributions correspondantes.*

*Une première consolidation du financement de la protection sociale des non salariés agricoles s'est concrétisée par la reprise par l'Etat de la dette cumulée de 7,5 milliards d'euros du FFIPSA et la suppression de ce dernier.*

*Concernant la branche maladie, la garantie d'un équilibre pérenne est assurée par l'affectation d'une ressource nouvelle, la taxe sur les véhicules de société de 1,2 milliards d'euros, et si nécessaire par le versement d'une dotation d'équilibre par la branche maladie du régime général, gérée par la Cnamts.*

*Pour la branche vieillesse, aucune recette n'est prévue pour l'instant et la MSA devra en assumer le financement par un recours à l'emprunt. Espérons qu'une solution soit trouvée très rapidement face au déficit structurel de cette branche, conformément à l'engagement des pouvoirs publics.*

*Un peu plus près de nous, même si ce que je viens d'évoquer nous concerne bien directement, les deux conseils d'administration des MSA de Bourgogne et de Saône et Loire ont procédé au recrutement de leur Directeur Général.*

*Jean BOISSIERE, qui est actuellement Directeur Général Adjoint à la Fédération MSA d'Auvergne, assurera cette fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Nous lui souhaitons la bienvenue en Bourgogne et en Saône et Loire.*

*Quant à moi, je vous adresse tous mes vœux de santé, de réussite dans vos projets et de bonheur en famille pour la nouvelle année qui arrive.*

*Le président, Pierre Dufour*



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel  
et plus encore



## Les délégués participent à la 2<sup>ème</sup> journée départementale de prévention

Après celle réalisée pour l'élevage, en 2006 à Jalogny, le service Santé Sécurité au Travail proposait une nouvelle journée départementale de prévention, le 27 novembre dernier, sur le pôle viticole de Mâcon - Davayé.

En effet, en viticulture, les risques d'accidents et de maladies professionnels étant importants de la vigne à la cave, il semblait donc nécessaire de pouvoir rassembler tous les acteurs du monde viticole départemental sur un même lieu.

Près d'une centaine de professionnels et quatre vingt élèves avaient répondu favorablement à l'invitation. Les délégués MSA du Mâconnais ont, de leur côté, participé activement à cette initiative. 2 d'entre eux témoignent de cette expérience :

■ **Jean-Louis MARTIN,**  
délégué à IGE  
«Tout de suite partants»



« C'est l'animatrice de notre comité local, Mme RIOLINO, qui nous a parlé du projet de Journée Santé Sécurité au Travail à Davayé. Et on peut dire que nous avons été tout de suite partants. 8 d'entre nous se sont donc portés volontaires pour s'investir lors de cette journée.

Avant la journée elle-même, nous avons tous reçu des affiches. Personnellement, je l'ai apposée dans le bureau de tabac de mon village parce que c'est à cet endroit que passe le maximum de monde. Et je pense que ceux qui sont venus n'ont pas été déçus, car les sujets étaient très intéressants ».

■ **Guy DESRAYAUD,**  
délégué à SOLOGNY  
«Une journée  
très bien organisée»



« Après un café d'accueil fort apprécié, nous avons tous pris nos postes, certains aux parkings pour faire garer les véhicules des visiteurs et d'autres au stand des délégués, destiné à nous faire connaître.

Ensuite, dans le courant de la matinée, 6 d'entre nous ont piloté des groupes d'une vingtaine de personnes à travers les 6 ateliers forum que le Service Santé Sécurité au Travail de la MSA proposait.

Sur un plan plus personnel, c'est l'atelier santé qui m'a le plus intéressé et en particulier le stand de la sécurité routière, avec le test des lunettes qui donnent l'impression d'être en état d'ébriété. C'est très pédagogique sur les effets négatifs de l'alcool. En tout cas, sur le plan général, cela aura été une journée très bien organisée ».

### Au jour le jour...

#### Appel unique pour les cotisants solidaires

Un décret du 18 septembre 2008 modifie les règles de recouvrement de la cotisation de solidarité.

A compter de 2009, cette cotisation sera recouvrée par voie d'appel unique. Les appels fractionnés à payer aux mois d'avril et juin seront de ce fait supprimés. Une seule facture sera adressée en fin d'année.

#### Appels de cotisations des exploitants agricoles pour 2009

Le Conseil d'administration de la MSA71 a arrêté le calendrier d'appels de cotisations :

##### 1<sup>er</sup> appel provisionnel

Date d'exigibilité : 15/03/2009

Date de paiement : 15/04/2009

##### 2<sup>ème</sup> appel provisionnel

Date d'exigibilité : 15/05/2009

Date de paiement : 15/06/2009

##### Emission annuelle

Date d'exigibilité : 30/10/2009

Date de paiement : 30/11/2009

#### Revalorisation de la valeur du point RCO

Le montant des retraites versées le 9/11/08 était plus important que celui d'octobre 2008, du fait d'un rappel de la valeur du point RCO, rappel couvrant la période du 1/01/08 au 31/10/08. Un nouveau montant de retraite a donc été versé le 9/12/08 en tenant compte de la nouvelle valeur du point RCO. Le montant des retraites de décembre devrait néanmoins être inférieur à celui de novembre, puisque ne prenant en compte qu'1 seul mois de revalorisation RCO.

#### Droit information retraite

Intégré à la loi relative à la réforme des retraites, le droit à l'information retraite prévoit notamment l'envoi aux assurés de documents pour les informer sur leur future retraite.

En cette fin d'année 2008, les personnes nées en 1950 et 1951 ont été, ou sont actuellement destinataires d'une Evaluation Indicative Globale leur permettant d'avoir une estimation du montant total des pensions susceptibles de leur être versées (régimes de base et complémentaires).

Les personnes nées en 1958 et 1963 ont reçu de leur côté un Relevé Individuel de Situation, document qui leur précise leur durée d'assurance et la rémunération prises en compte, les différents régimes auprès desquels ils ont cotisé, les points de retraite complémentaire et les périodes de maladie ou chômage retenues.



## Taille de la vigne avec un sécateur électrique : oui mais...

*Les opérations de taille de la vigne mettent à rude épreuve les tissus péri-articulaires (muscles, tendons, ligaments, vaisseaux sanguins et nerfs) provoquant des douleurs, des troubles de la sensibilité tactile et de la motricité...*

L'ensemble de ces affections est regroupé sous le vocable de troubles musculo-squelettiques plus communément appelé TMS. Dans la majorité des vignobles, le sécateur électrique remplace progressivement le sécateur manuel.

Celui-ci a révolutionné les travaux de taille en diminuant l'effort musculaire. Cependant ce changement d'outil a entraîné un déplacement des douleurs ressenties au niveau du poignet et de la main vers le coude et l'épaule. Le mal de dos quant à lui subsiste. Le traitement des affections du coude et de l'épaule est plus difficile



que dans le cas d'un syndrome du canal carpien et les séquelles plus fréquentes.

Les caisses de M.S.A. du Rhône et de la Saône et Loire ont donc souhaité quantifier l'incidence de l'utilisation du sécateur électrique sur l'apparition des TMS du membre supérieur, par le biais d'une étude ergonomique.

### Protocole

L'étude a été confiée à la société «Métroergo». Cette étude mesure l'impact de l'utilisation de trois modèles leaders, en intégrant l'affûtage et le diamètre des bois sur les facteurs de risques biomécaniques directs (force et angulation). L'étude s'est déroulée en deux phases :

- quantification en laboratoire des efforts musculaires et des contraintes articulaires.
- identification des contraintes liées à la gestuelle et aux postures adoptées sur le terrain.

L'objectif final étant d'établir une série de recommandations concrètes basées sur des données objectives.

### Résultats

Le poids du sécateur électrique (3 fois plus lourd qu'un manuel) engendre sans activation de la gâchette, **un effort de maintien supérieur de 30% par rapport au sécateur manuel**. Cet effort statique est très néfaste pour la vascularisation des muscles et des tendons. La longueur de l'outil et la présence du câble entraînent des mouvements amples générant une contrainte importante au niveau de l'épaule. Pour maintenir le sécateur, la forme du manche impose une inclinaison du poignet par rapport à l'avant-bras, créant une zone d'étirement, de compression et de frottements au niveau de l'articulation. **Un mauvais affûtage augmente la pression exercée et la durée de coupe (+16%)**. La contrainte articulaire et la durée de coupe (+11%) sont augmentées pour des branches de plus de 2 ans. Or les professionnels ont tendance à couper tout type de branche, quelque soit leur diamètre.

### Recommandations

**Même avec l'usage du sécateur électrique, la taille reste contraignante** (contraintes posturales et musculaires ; répétitivité, durée de la tâche ; température ; hygrométrie ; port des batteries...). Il ne faut donc pas négliger les principes de prévention propres à cette activité (démarrage progressif des travaux de taille, échauffement, étirements, alternance des postures, hygiène de vie, entretien de l'outil, ...). **L'utilisation du sécateur électrique ne permet pas de faire l'impasse sur l'affûtage régulier de la lame.**

Afin de limiter le déplacement des contraintes vers l'épaule, et dans **l'attente d'évolutions techniques portant sur le poids, la prise en main et le raccordement avec la batterie** (une information auprès des concepteurs est prévue), il ne faut pas hésiter à utiliser des outils spécifiques pour la coupe des gros bois (coupe souche) ou pour la finition des baguettes (sécateur adapté à la taille de sa main).

### Au jour le jour...

#### Relais services publics : une convention avec la MSA

La MSA71 vient de passer une convention avec la mairie de St Etienne en Bresse dans le cadre de son relais services publics. Destiné à faciliter les démarches des habitants avec les services publics de tout le département, ce dispositif fonctionne depuis le 15 septembre 2008. En ce qui concerne la MSA, le rôle du relais services publics consiste à renvoyer les questions des ressortissants agricoles vers l'agence locale MSA de Louhans et d'aider à la navigation sur le site internet : [www.msa71.fr](http://www.msa71.fr). Des conventions identiques seront prochainement signées avec les mairies de Ste Croix en Bresse et St Germain du Bois.

#### Revalorisation 2009 des petites retraites

Un nouveau dispositif est prévu pour revaloriser les petites retraites. Les bénéficiaires potentiels seront prochainement interrogés pour étude de leurs droits et règlement début 2009.

#### Enveloppe Agridif complémentaire

Après l'obtention de 2 enveloppes financières, destinées à permettre la prise en charge de cotisations principalement en direction des situations difficiles, la MSA 71 a pu obtenir une nouvelle enveloppe destinée aux éleveurs touchés par la FCO et plus particulièrement les éleveurs ovins. Ces derniers pourront en bénéficier en fonction d'un certain nombre de critères.



## Avenir en Soi - Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Riches de nos expériences, cultivons les !

*Pas forcément facile de dépasser, seul(e), les difficultés du moment !  
Parfois un soutien pour se réorienter, consolider son activité, sortir de son isolement, est nécessaire.*

La démarche Avenir en Soi, qui repose sur la prise de conscience de ses capacités et la valorisation de ses expériences, tente d'y répondre.

### 7 groupes initiés par la MSA71

La MSA71 a proposé tout au long de l'année 2008 un accompagnement en groupe et personnalisé en différents points du département. Cet accompagnement se déroule en six étapes bien identifiées sur 7 jours, complétées par des entretiens individuels.

### A ce jour, une soixantaine de bénéficiaires

Le profil des participants est très varié :

- une grande majorité d'exploitants agricoles en reconversion (problèmes économique, de santé et changement de situation familiale),
- des agriculteurs qui souhaitent conforter leurs entreprises,



• des conjoints d'exploitants qui s'interrogent sur leur place dans les exploitations,

• des salariés en reconversion (économie, santé).

Les participants témoignent le plus souvent de la confiance en eux qu'ils ont retrouvée, de la dynamique et de la motivation qui les animent pour poursuivre leur parcours.

**Contact, Bernadette SIMONIN-VACHER : 03.85.39.51.90**

## Le socle commun d'actions sanitaires et sociales sur les territoires

**La MSA a décidé de mettre en place « un socle d'actions sanitaires et sociales » commun à toutes les caisses pour une question d'équité de traitement des ressortissants sur l'ensemble du territoire.**

Face aux contraintes liées à la restructuration du régime, il paraît indispensable de définir les missions minimales que la MSA entend préserver sur les territoires. Ce socle commun comporte 3 axes principaux.

**L'accès aux droits et aux services** qui vise à mieux informer les ressortissants agricoles de l'offre MSA (prestations de base et complémentaires, offre d'action sanitaire et sociale, de santé, de services), mais également les droits et services gérés par les autres institutions.

**L'accompagnement des ruptures professionnelles, par :**

- la mise en œuvre d'un repérage précoce pour un diagnostic global des situations individuelles ou collectives en cas de crise,
- l'aide ou l'accompagnement à la re-mobilisation

des assurés avec ou sans reconversion.

**Le développement social territorial par :**

- des partenariats permettant une approche globale des préoccupations de vie d'un territoire,
- des diagnostics permettant le choix de territoires pertinents et la mobilisation de tous les acteurs locaux.

Cependant, il ne s'agit pas de définir un périmètre uniforme qui ne serait pas adaptable à la diversité des contextes locaux. Il convient avant tout de s'accorder sur des actions essentielles et incontournables, mises en œuvre par les travailleurs sociaux, en visant l'innovation et la plus-value à apporter vis-à-vis, notamment, des politiques publiques ou des collectivités territoriales.

### Au jour le jour...

## Bénéficiaires du RMI : une prime exceptionnelle pour Noël

L'Etat reconduit et revalorise cette année la prime de Noël pour les bénéficiaires du RMI.

Cette prime est complétée en 2008 d'une seconde prime, exceptionnelle, de 67,55 € pour compenser la perte de pouvoir d'achat.

Versée dès la fin du mois de novembre 2008, elle varie en fonction de la composition de la famille et concerne les personnes qui ont perçu le RMI en novembre et décembre 2008.

### Montants prime de Noël 2008 + prime exceptionnelle

Composition de la famille	Montant prime de Noël	Montant total (prime Noël + prime except.)
Personne isolée	152,45 €	220,00 €
Personne isolée avec un enfant	228,67 €	296,22 €
Personne isolée avec deux enfants	274,41 €	341,96 €
Personne isolée avec trois enfants	335,39 €	402,94 €
Couple sans enfant	228,67 €	296,22 €
Couple avec un enfant	274,41 €	341,96 €
Couple avec deux enfants	320,14 €	387,69 €
Par personne supplémentaire au foyer	+ 60,98 €	

#### ■ Direction de la publication

Annick RASTOUT - Directeur par intérim

#### ■ Comité de rédaction

Jean-Luc RIOLINO - Robert SIRAUD  
Françoise PERROT - Richard THIVANT  
Nathalie LEMOINE - Rachel DEAL

#### ■ Photos

CCMSA audiovisuel & MSA de Saône-et-Loire

#### ■ Conception-Impression

COMIMPRESS - 01750 REPLONGES

#### ■ Routage

SN BOURGOGNE ROUTAGE  
132, route de Lyon - B.P. 42046  
71020 Mâcon Cedex 9

#### ■ Dépôt légal

4<sup>ème</sup> trimestre 2008 - Tirage : 1000 exemplaires.

### MSA Saône-et-Loire

Service Communication tél. 03 85 39 52 19

46 rue de Paris fax. 03 85 39 51 82

71023 Mâcon cedex 9